



# CROSS-COUNTRY

## RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

### 2018-2019

**DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE IMPORTANT À LIRE :  
RÉGLEMENTATION ADMINISTRATIVE DE L'ANNÉE EN COURS**

Mise à jour le 16 août 2018

Un programme du **RSEQ**

EN TANT QUE JOUEUR, ENTRAÎNEUR OU SPECTATEUR,  
JE M'ENGAGE À RESPECTER LE CODE D'ÉTHIQUE SPORTIVE

EN VIGUEUR AU RSEQ, SOIT :

**LE RESPECT ENVERS MOI-MÊME**

J'ai du plaisir à jouer

J'ai confiance en mon jugement et mes valeurs

Je respecte mon corps et je prends soin de ma santé

**LE RESPECT ENVERS LES AUTRES**

J'encourage mes coéquipiers

Je respecte l'adversaire car il me permet de jouer

Je respecte l'arbitre et ses décisions même si je suis en désaccord

**LA RESPONSABILITÉ DE MES ACTIONS**

Je réfléchis avant d'agir car mes actes auront des conséquences (bonnes ou mauvaises)

Je ne fais pas subir aux autres ce que je n'aime pas qu'on me fasse

La violence verbale ou physique n'a pas sa place et j'en suis contre

Ce n'est pas toujours de la faute des autres



*Le sport à l'école, une question d'éducation!*



## TABLE DES MATIERES

1. Catégories d'âge.....	4
2. Surclassement.....	4
3. Classement.....	4
4. Composition de la délégation.....	4
5. Récompenses.....	5
6. distances.....	5
7. Ordre des départs.....	5
8. Règlements spécifiques.....	5
9. Règlements.....	6
10. Championnat provincial scolaire.....	6

## 1. CATEGORIES D'AGE

- 1.1 Les catégories d'âges sont celles définies à l'annexe 2 de la réglementation régionale administrative du RSEQ Lac-Saint-Louis.  
*\* Les élèves d'âge benjamin pourront participer au championnat à titre individuel. Ils prendront le départ avec les participants de la catégorie moustique et leurs résultats seront séparés afin d'établir un classement distinct pour cette catégorie.*

## 2. SURCLASSEMENT

- 2.1 Le surclassement est permis dans toutes les catégories.
- 2.2 Si le coureur se qualifie pour le championnat scolaire provincial, il devra participer dans la même catégorie.

## 3. CLASSEMENT

- 3.1 **Minime et moustique 5<sup>ième</sup> et 6<sup>ième</sup> année:** le rang d'arrivée des cinq (5) premiers d'une même école est comptabilisé.
- 3.2 Si une école n'a pas cinq (5) athlètes au fil d'arrivée, on accorde le pointage équivalent au nombre total d'athlètes terminant la course plus un (1) pour chaque place libre dans l'équipe.
- 3.3 Le plus petit nombre de points accumulés détermine le premier rang au classement des écoles par épreuve.
- 3.4 Lorsque deux (2) écoles ou plus terminent sur un pied d'égalité, le rang obtenu par le meilleur cinquième arrivant détermine la position de ces écoles au classement.
- 3.5 **Benjamin :** il n'y a pas de classement pour cette catégorie (mérites individuels seulement).
- 3.6 **FESTIVAL :** aucun classement pour cet évènement

## 4. COMPOSITION DE LA DELEGATION

- 4.1 Chaque école peut inscrire un maximum de quinze (15) élèves par catégorie.
- 4.2 Il sera permis de faire des substitutions le matin même. Un athlète absent pourra être remplacé par un nouvel athlète.
  - 4.2.1 Les substitutions devront être faites et autorisées par le RSEQ Lac-Saint-Louis avant le début de la première course de la journée, via le formulaire fourni par le RSEQ Lac-Saint-Louis.
  - 4.2.2 Aucune nouvelle inscription ne sera autorisée sans substitution.
  - 4.2.3 Toute substitution non autorisée entraînera la disqualification de l'athlète fautif.
  - 4.2.4 Les substitutions devront respecter l'article 4.1.
- 4.3 **FESTIVAL :** Chaque école peut inscrire un maximum de soixante (60) filles et soixante (60) garçons pour l'évènement.

## 5. RECOMPENSES

- 5.1 Pour chaque catégorie : médailles d'or, d'argent et de bronze remises aux trois (3) premiers concurrents de chaque course (classement individuel pour la catégorie benjamine également).
- 5.2 **Minime, moustique 5e année et moustique 6e année** : une bannière CHAMPIONS ou CHAMPIONNES sera remise à l'école qui aura cumulé le meilleur pointage.
- 5.3 Aucune médailles et bannières ne seront remises lors de l'évènement. Elles seront envoyées aux athlètes et écoles gagnantes dans la semaine suivant l'évènement.
- 5.4 **FESTIVAL** : Aucune récompense n'est remise.

## 6. DISTANCES

Catégorie →	Minime	Moustique	Benjamin
Distance (km) → Championnat	2	2	2
	Catégorie OPEN	Catégorie OPEN	Catégorie OPEN
Distance (km) → Festival	1	2	3

## 7. ORDRE DES DEPARTS

**ATTENTION : Afin d'offrir un départ sécuritaire pour tous les athlètes, des départs distincts seront organisés pour chaque catégorie.**

- 7.1. Une première ligne de départ regroupant un maximum d'un (1) athlète par école ; chaque école y aura son emplacement (boîte) d'une largeur maximale d'un (1) mètre.  
**Veillez SVP identifier cet athlète à l'avance.**
- 7.2. La deuxième ligne de départ sera située 10 mètres plus loin et pourra accueillir un maximum de deux (2) athlètes par école.  
**Veillez SVP identifier ces 2 athlètes à l'avance.**
- 7.2. La troisième ligne de départ sera située 10 mètres plus loin et pourra accueillir un maximum de trois (3) athlètes par école.  
**Veillez SVP identifier ces 3 athlètes à l'avance.**
- 7.3. La dernière ligne se trouvera 10 mètres plus loin avec le reste du peloton.
- 7.4. Pour chaque course, l'ordre de départ ainsi que l'emplacement (boîte) des écoles sera déterminé au hasard. Les écoles garderont le même ordre de départ et la même boîte pour toutes les catégories
- 7.5. Un responsable doit accompagner ses coureurs à chacun des départs.
- 7.6. **FESTIVAL** : La procédure de départ sera évaluée en fonction du nombre d'inscription.

## 8. REGLEMENTS SPECIFIQUES

- 8.1 L'athlète doit obligatoirement porter son dossard, épinglé à l'avant, de façon visible par les officiels durant la course.
- 8.2 Lorsqu'un coureur emprunte un chemin différent du parcours qui lui est indiqué, il est disqualifié de la compétition.

- 8.3 Seuls les officiels et les coureurs « en course » peuvent fréquenter le parcours.  
Aucune autre personne (entraîneur, compétiteur qui n'est pas en course ou spectateur) ne doit se trouver sur le parcours entre le signal de départ et la fin de la course.
- 8.4 Si quelqu'un soutient physiquement un coureur durant la course, ce coureur est automatiquement disqualifié.

## 9. REGLEMENTS

- 9.1 Les règlements officiels de cross-country sont ceux de la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA).
- 9.2 Les règlements spécifiques ont préséances sur les règlements officiels.
- 9.3 Les règlements administratifs du RSEQ Lac-Saint-Louis doivent être respectés.

## 10. CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE (MODIFIE LE 16/08/2018)

### 10.1 Sélection :

Cinq (5) athlètes féminins et cinq (5) athlètes masculins des catégories moustique 5<sup>ième</sup> ou 6<sup>ième</sup> années (intégrées) seront sélectionnés pour faire partie de la délégation qui représentera la région scolaire du Lac-Saint-Louis lors du championnat provincial scolaire.

Au total, 42 athlètes de niveau secondaire et 10 athlètes de niveau primaire feront partie de cette délégation. Ces 52 athlètes seront encadrés par 6 entraîneurs-accompagnateurs adultes et ce, tout au long du championnat (du départ en autobus le vendredi jusqu'au retour le samedi).

Lors du championnat provincial scolaire, les 7 meilleurs temps féminins et masculins seront déterminés parmi les performances obtenues lors des courses moustiques 5<sup>ième</sup> et 6<sup>ième</sup> années (les résultats sont combinés puisque la catégorie moustique représentée lors du championnat provincial scolaire regroupe nos deux catégories régionales).

Les athlètes qui se classent 1<sup>er</sup> à 5<sup>e</sup> sont automatiquement sélectionnés tandis que les positions 6 et 7 sont substitués (en cas de désistement de l'un ou l'autre des 5 premiers).

Exemple d'une sélection possible suite au classement des résultats :

Position	Catégorie	Statut
1	Moustique 5ième	Sélectionné
2	Moustique 6ième	Sélectionné
3	Moustique 6ième	Sélectionné
4	Moustique 5ième	Sélectionné
5	Moustique 5ième	Sélectionné
6	Moustique 5ième	Substitut
7	Moustique 5ième	Substitut

Les athlètes qui recevront l'invitation devront confirmer leur participation (positive ou négative) en remplissant le formulaire d'invitation et le remettre à leur éducateur physique. Ce dernier devra retourner le formulaire dûment rempli et signé au RSEQ Lac -Saint-Louis avant la date limite indiquée.